Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL31-DE

Déclaration sur la coopération mutuelle

conclu entre

La ville de Kusadasi
Türkmen Mahallesi, Belediye Blv. No: 7,
09400 Kuşadası, Aydın,
Turquie
représenté par le Maire de la Ville Ömer Günel

et

La ville de Creil
Place François Mitterrand
60109 CREIL Cedex
République Française
représenté par le Maire de la Ville Jean-Claude Villemain

Préambule

La Ville de Creil et la Ville de Kuşadası, soucieuses de renforcer leurs liens d'amitié et de promouvoir des valeurs communes, s'engagent à coopérer dans plusieurs domaines d'intérêt mutuel. Conscientes de l'importance du jumelage comme vecteur de solidarité et de développement, les deux villes souhaitent promouvoir l'égalité des femmes, la paix en Europe, les échanges culturels et éducatifs, et le développement des jeunes générations.

Article 1 : Objectifs du Jumelage

Les objectifs principaux du jumelage entre la Ville de Creil et la Ville de Kuşadası sont :

- Favoriser l'égalité des femmes et leur autonomie financière.
- Renforcer la paix en Europe et développer des initiatives autour de la coopération européenne.
- Promouvoir les échanges d'expériences entre les deux villes dans le domaine du livre et du numérique.
- Encourager la pratique du sport chez les jeunes et les adultes.
- Développer des projets Erasmus pour les jeunes, en favorisant les échanges scolaires, culturels et professionnels.

Article 2 : Promotion de l'Égalité des Femmes et de leur Autonomie Financière

Les deux villes s'engagent à :

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL31-DE

- Mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Favoriser l'autonomie financière des femmes à travers des formations, des programmes d'entrepreneuriat et des ateliers d'insertion professionnelle.
- Échanger des bonnes pratiques concernant les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Article 3 : Paix en Europe et Coopération Européenne

Les deux municipalités souhaitent renforcer les liens entre leurs citoyens et promouvoir la paix à travers :

- Des projets communs autour de la construction européenne et des échanges sur les enjeux géopolitiques actuels.
- L'organisation de conférences, séminaires et débats autour des questions de paix, de démocratie et de droits de l'homme en Europe.
- Des actions éducatives auprès des jeunes pour développer la citoyenneté européenne.

Article 4 : Échanges d'Expériences en Matière de Livre et de Numérique

Les villes de Creil et Kuşadası encourageront :

- Des échanges entre leurs bibliothèques municipales, avec la mise en place de programmes d'échanges de livres et d'auteurs.
- La promotion du numérique dans l'éducation et l'accès à la culture, à travers des projets communs dans les domaines de l'édition numérique, des bibliothèques digitales et de l'innovation culturelle.
- La coopération entre professionnels du livre et des médias numériques pour partager des expériences et des pratiques innovantes.

Article 5 : Promotion de la Pratique du Sport

Le sport, en tant que vecteur de solidarité et de bien-être, sera promu dans le cadre de ce jumelage à travers :

- L'organisation de rencontres sportives entre clubs des deux villes.
- La mise en place de programmes d'échanges pour les jeunes sportifs et la promotion de diverses disciplines sportives, incluant des stages et des compétitions amicales.
- Le développement d'activités sportives comme outil de cohésion sociale, notamment pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

Article 6 : Projets Erasmus pour les Jeunes

Les deux villes s'engagent à soutenir et à développer des programmes Erasmus afin de :

- Encourager les échanges scolaires et universitaires entre les jeunes de Creil et de Kuşadası.
- Mettre en place des projets éducatifs et culturels dans le cadre des programmes Erasmus+, facilitant la mobilité internationale des étudiants et des jeunes professionnels.
- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères et le dialogue interculturel entre les jeunes des deux villes.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL31-DE

Fait à Creil et à Kuşadası, le

En deux exemplaires originaux, en langue française et en langue turque, chaque texte faisant foi.

La déclaration a été faite en double exemplaire en français et en double exemplaire en turc, les deux parties recevront une copie de chaque version linguistique ayant la même valeur.

Ömer Günel	Jean-Claude Villemain
Maire de Kusadasi	Maire de Creil